

CONDITIONS GENERALES DE VENTE CAP PERFORMANCE

GENERALITES / PORTEE

Les présentes Conditions Générales de Vente régissent de manière exclusive les relations commerciales entre la Société et l'ensemble de son portefeuille de Clients. Elles prévalent sur tous documents contractuels ou non, même postérieurs, émis par le Client. Toute commande passée auprès de la Société sera automatiquement soumise aux présentes Conditions Générales de Vente. Le fait de passer commande implique l'adhésion pleine et entière du Client aux présentes CGV.

Toute commande n'est valable, et le contrat de vente ou de prestations n'est réputé formé que lors de son acceptation expresse par écrit sous la forme d'une confirmation de commande ou par l'expédition des marchandises visées sur la commande, établi par notre Société, y compris lorsque les offres sont faites par nos représentants ou des membres de notre personnel. Notre Société se réserve le droit d'exiger le paiement total ou partiel au moment de la passation de commande si la situation financière semble l'exiger. Une commande annulée en partie ou en totalité par le client, sans consentement préalable de la Société, sera facturée au Client.

Les commandes par téléphone ne sont pas acceptées. Les commandes par EDI, ou Internet ne sont acceptées que sous la responsabilité du client.

Les renseignements portés sur les catalogues, supports électroniques, notices techniques et documents publicitaires ne sont donnés qu'à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment et sans préavis.

Toute offre de prix n'est valable que dans la limite du délai d'option qui est, sauf stipulation contraire, de 30 jours francs, date de la proposition.

La remise au Client par la Société de toute information, conseil, préconisation, étude technique, n'est faite qu'à titre indicatif et ne saurait engager la responsabilité de la Société. Il appartient, en conséquence au Client de procéder, préalablement à sa commande, à une analyse détaillée de ses besoins et objectifs.

Tout changement dans la situation juridique et/ou financière du Client correspondant aux événements listés ci-après de manière non limitative, devront faire l'objet d'une communication écrite auprès de la Société, qui pourra, si elle le souhaite, annuler les marchés en cours, refuser des commandes, exiger des garanties ou modifier les conditions de règlement : dépôt de bilan, mise en location gérance, cession de tout ou partie du fonds de commerce du Client, échange, apport en société, fusion, scission, changement de contrôle, résiliation ou réduction de garantie financière.

GESTION DES COMPTES CLIENTS

Nous nous réservons la possibilité de subordonner l'ouverture de compte, ou l'application de nos conditions, à l'obtention de documents comptables, financiers et juridiques et, le cas échéant, de garanties.

Toute ouverture de compte n'est valable qu'après accord de notre Direction. L'exécution d'une première commande ne dérogera pas à cette règle.

Tout octroi de délai de paiement est subordonné à une analyse financière préalable.

Conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978, le Client dispose de droits d'accès, de rectification et de suppression de ses données personnelles ainsi que d'un droit d'opposition, pour motif légitime, à leur traitement, auprès de la Société. La finalité de ce traitement est l'exploitation à des fins commerciales dans le cadre de l'objet social de la Société y compris la gestion, le financement et le recouvrement du « poste clients ». Ces données sont susceptibles d'être transmises à tout contractant de toute entité ayant un lien capitalistique direct ou indirect avec la Société, pour les besoins de l'exécution du ou des contrats en cause. La présente demande de collecte présente un caractère obligatoire. À défaut de refus express passé le délai d'un mois, ce silence vaudra acceptation de la collecte.

PRIX

Nos prix s'entendent hors taxes, tous droits et taxes en sus à la charge du client. Nos prix de base ne doivent en aucun cas être considérés comme prix de vente au public, même indicatifs, nos clients étant seuls responsables de la fixation de leur prix de revente, qu'ils déterminent librement.

Nous nous réservons le droit de modifier nos prix avec un préavis raisonnable, si l'évolution économique, notamment l'augmentation du coût des matières premières postérieurement à la communication de nos prix, rendait nécessaire une telle modification.

Les prix appliqués sont ceux en vigueur au jour de la réception de la commande. Toutefois, le cas échéant, nous répercuterons intégralement toute variation à la hausse ou à la baisse du prix de nos matériels que nous pourrions subir de la part du fabricant ou fournisseur de matières premières entre la date de la commande et la livraison ainsi que la variation des parités monétaires.

Nous nous réservons la faculté d'apporter à nos produits toute modification (ou amélioration) technique n'impactant pas les caractéristiques essentielles de ces produits sans préavis.

Nos prix comprennent l'emballage et le transport. L'éventuelle majoration pour commande de faible valeur ou livrée au comptoir fait l'objet de conditions particulières.

DELAIS DE LIVRAISON

Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif et ne constituent pas l'engagement pour nous de livrer à la date indiquée, leur non-respect ne pourra en aucun cas entraîner le versement d'indemnités ou l'annulation de la commande par le Client.

Les expéditions, sauf accords préalables contraires entre la Société et le Client, sont réalisées en port dû. Le choix du transporteur est alors réservé à la Société.

Toute contestation ou réclamation concernant la livraison (erreur de référence, de quantité, défaut de qualité notamment) devra être formulée par écrit dans les 48 heures suivant la réception des marchandises et devra être adressée au siège de la Société.

La Société se réserve la possibilité d'effectuer des livraisons partielles accompagnées d'une facture distincte. Toute livraison partielle doit être considérée comme un contrat séparé. Le Client ne pourra pas, en conséquence, se prévaloir de l'attente du solde du matériel commandé pour effectuer le paiement des marchandises. Le Client, dans cette circonstance, ne se verra imputer que le seul montant de frais concernant le transport mentionné sur la confirmation de commande.

Cependant, nous nous efforçons de respecter les délais de livraison dans toute la mesure du possible. Le cas échéant, le point de départ des délais de livraison est retardé jusqu'au versement effectif de l'acompte prévu à la commande. Les retards de livraison ne peuvent en aucun cas donner lieu à retenue, compensation, pénalité ou dommages et

intérêts.

DELAIS DE LIVRAISON

Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif et ne constituent pas l'engagement pour nous de livrer à la date indiquée, leur non-respect ne pourra en aucun cas entraîner le versement d'indemnités ou l'annulation de la commande par le Client.

Les expéditions, sauf accords préalables contraires entre la Société et le Client, sont réalisées en port dû. Le choix du transporteur est alors réservé à la Société.

Toute contestation ou réclamation concernant la livraison (erreur de référence, de quantité, défaut de qualité notamment) devra être formulée par écrit dans les 48 heures suivant la réception des marchandises et devra être adressée au siège de la Société.

La Société se réserve la possibilité d'effectuer des livraisons partielles accompagnées d'une facture distincte. Toute livraison partielle doit être considérée comme un contrat séparé. Le Client ne pourra pas, en conséquence, se prévaloir de l'attente du solde du matériel commandé pour effectuer le paiement des marchandises. Le Client, dans cette circonstance, ne se verra imputer que le seul montant de frais concernant le transport mentionné sur la confirmation de commande.

Cependant, nous nous efforçons de respecter les délais de livraison dans toute la mesure du possible. Le cas échéant, le point de départ des délais de livraison est retardé jusqu'au versement effectif de l'acompte prévu à la commande. Les retards de livraison ne peuvent en aucun cas donner lieu à retenue, compensation, pénalité ou dommages et intérêts.

CAS DE FORCE MAJEURE

Nos obligations de livraison sont suspendues de plein droit et sans formalité et notre responsabilité dérogée en cas de survenance d'événements qualifiés de force majeure tels que : grèves, défaillance du fournisseur, restrictions ou interdiction d'importations... ainsi, qu'en cas de survenance de toutes circonstances indépendantes de notre volonté et de celle de nos fournisseurs, intervenues après la conclusion du contrat et en empêchant l'exécution dans des conditions normales.

RECLAMATIONS ET RETOURS

Le client doit vérifier les marchandises à la livraison, ce contrôle devant notamment porter sur la qualité, les quantités et les références des marchandises et leur conformité à la commande.

Toute réclamation, de quelque nature et à quelque titre que ce soit, devra nous être adressée par lettre recommandée AR ou par acte extra judiciaire, dans un délai de trois jours ouvrables après réception de la marchandise. Aucune réclamation postérieure ne pourra être prise en considération par notre Société. D'une manière générale, la responsabilité de notre Société est strictement limitée à l'obligation de remettre en l'état ou de remplacer la marchandise non conforme, à l'exclusion de tous dommages et intérêts et de toute autre obligation.

Les retours de marchandises ne seront acceptés qu'après accord préalable et écrit de notre Société.

Les marchandises retournées voyagent aux frais et risques du client.

Les marchandises retournées doivent être en parfait état de conservation, dans leur conditionnement et emballage d'origine et ne présenter aucun signe de démontage, d'installation ou d'utilisation.

GARANTIES

La garantie commerciale sur les marchandises vendues par la Société est exclusive de toute autre et est transférée de facto au Client dans le cadre de son activité. La garantie commerciale, en tout état de cause, est exclue :

- lorsque l'usage de la marchandise fait l'objet d'un montage anormal ou d'une adaptation spéciale.
- lorsque la marchandise concernée par la garantie aura été modifiée.
- lorsque le dommage résulte d'une usure normale de la marchandise ou aura été provoqué par un manque d'entretien, négligence, usage non prévu ou accepté par la Société.

Dans le cas où la responsabilité de la Société serait mise en œuvre en cas de faute, celle-ci sera strictement limitée, au choix de la Société, à la réfaction correspondante du prix de la marchandise ou au remplacement gratuit de la marchandise reconnue contradictoirement défectueuse. La mise en œuvre par le Client de la présente garantie exclut, en conséquence, tous les dommages directs et indirects subis par le Client, même ceux résultant d'une marchandise affectée d'un vice caché et, par là-même, tout versement d'indemnités ou dommages et intérêts par la Société. Pour bénéficier de la garantie commerciale, la marchandise défectueuse devra être accompagnée de la preuve d'achat, des causes identifiées de défection, des modes de diagnostics et de démontage de la dite marchandise.

CLAUSE RESOLUTOIRE

En cas d'inexécution par le client d'une quelconque de ses obligations au titre des présentes et huit jours après une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception, restée infructueuse en tout ou partie pendant ce délai, la vente sera résolue de plein droit, immédiatement et sans formalité, les acomptes partiels éventuellement versés par le client étant acquis à notre Société à titre de premiers dommages et intérêts sans préjudice de tous autres.

CLAUSE PENALE

En cas d'action judiciaire en recouvrement de notre créance, nous nous réservons le droit de réclamer devant la juridiction à titre de clause pénale, une somme égale à 15% du montant dû en principal, avec un minimum de 800€ hors taxes pour tenir compte des honoraires et frais irrépétibles découlant de ladite action.

ATTRIBUTION DONNEES D'INFORMATIONS PERSONNELLES

En cas de mise en œuvre de la responsabilité de la Société du fait des marchandises vendues, quelle que soit la cause du dommage ou sa nature, que le dommage soit immatériel ou matériel, cette responsabilité ne peut pas, en tout état de cause, excéder le paiement par la Société d'un montant supérieur au montant hors taxe du prix facturé au titre de la commande à l'occasion de l'exécution de laquelle est intervenu le dommage.

ATTRIBUTION DE JURIDICTION ET DROIT APPLICABLE

De convention expresse, toutes les contestations concernant l'interprétation ou l'exécution des présentes, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie, seront de la seule compétence du Tribunal de Commerce de la ville de Tours dont dépend le siège social de la Société, auquel il est fait attribution de juridiction. Il sera statué en droit français.

Les effets de commerce ou acceptations de règlement nonobstant toutes stipulations contraires du lieu effectif de paiement, de même que les expéditions ne constituent ni novation, ni dérogation au principe ci-dessus énoncé.